

---

# ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 DECEMBRE 2016

---

## DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

---

DEMANDE D'INTERVENTION :	<b>Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage</b> (Département de la Manche)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :	<u>27 avril 2016</u> demandant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat du bien dans le délai de cinq ans.
SITUATION DU BIEN :	Ancienne carrosserie cadastrée section AB numéro 31 pour une contenance totale de 1 956 m <sup>2</sup> , sise sur le territoire de la commune de GAVRAY.
PLU :	PLU zone UC (secteur urbanisé du centre-bourg ; extension pavillonnaire – zone autorisant l'implantation de commerces, bureau, petits artisans et autres activités compatibles avec l'habitat)
PROJET :	Extension de la fromagerie productrice de camemberts AOP
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	<b>27 avril 2017 - Avis favorable.</b>
PROPRIÉTAIRE :	<b>Indivision BOURDON</b>
ÉVALUATION DOMANIALE :	<u>07 avril 2017</u> – 40 000 €
IMPUTATION :	<b>Compte n° 980 511 – CC Coutances Mer et Bocage "Gavray ancienne carrosserie » Enveloppe projet : 42.000 €</b>

ROUEN le 8/06/ 2017

Visa du Président du Conseil  
d'Administration de l'EPF Normandie,



Sébastien LECORNU

La Directrice Générale Adjointe  
de l'EPF.,  
Directrice de l'Action Foncière



Christine MUTEL